

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Alex Milliard

<https://www.cadre21.org/membres/b813b1dc0173a624c97ef5cf>

Date d'obtention : 2024-09-20 13:47:22

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'elle est efficace et encadrée, ce qui a beaucoup facilité les interventions par rapport au sextos, qui est de plus en plus présent dans les écoles.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je ne savais pas qu'il y avait un protocole à suivre. Auparavant, j'aurais donc agi comme bon me semble et aurait sûrement fait des erreurs majeure sur mes interventions. Dorenavant, je vais être en mesure de suivre le protocole.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À la confidentialité du protocole et aux respects de tout le monde inclu dans l'histoire, autant ceux qui ont eu des bonnes que ceux qui ont eues de mauvaises intentions.